

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

Rome, 27–28 mai 2004

## **RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION**

**Point 6 de l'ordre du  
jour**

*Pour examen*

**F**

Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2004/6-A**  
22 avril 2004  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE TRAVAIL DU PAM**

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

# NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur de la Division des  
relations extérieures (PER):

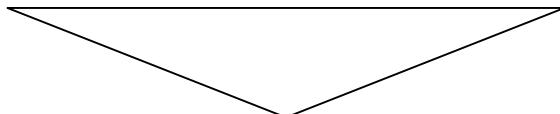
M. F. Strippoli

tél.: 066513-2338

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).

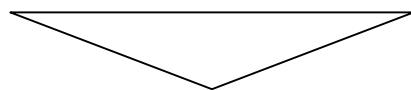


## RESUME



Le Corps commun d'inspection (CCI) qui se compose de 11 inspecteurs dotés de larges pouvoirs d'investigation sur les questions se rapportant à l'efficacité des services et à la bonne utilisation des fonds par le système des Nations Unies a publié sept rapports en 2003. Le Conseil d'administration a recommandé que le Bureau examine les rapports du CCI et fasse connaître ses observations, pour examen par le Conseil. Quatre des sept rapports établis en 2003 concernent le PAM; les recommandations contenues dans ces rapports et les réponses du PAM, y compris les mesures engagées pour y donner suite, sont récapitulées à l'annexe II du présent document. Conformément à la demande exprimée par le Conseil d'administration en mai 2002, une matrice a été préparée qui fait le point de la mise en oeuvre des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

## PROJET DE DECISION\*



Après avoir examiné les recommandations contenues dans les cinq rapports, établis par le Corps commun d'inspection en 2003 et en 2002, qui ont trait au travail du PAM (WFP/EB.2/2004/6-A), le Conseil d'administration prend note des réponses du PAM telles qu'elles sont exposées au paragraphe 7 du présent document.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



1. Le Corps commun d'inspection (CCI) a été créé en 1966 en application de la résolution 2150 (XXI) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il se compose de 11 inspecteurs dotés de larges pouvoirs d'investigation sur les questions se rapportant à l'efficacité des services et à la bonne utilisation des fonds par le système des Nations Unies. Le CCI détermine si les activités entreprises par les organisations participantes sont menées de la façon la plus économique et s'assure que l'utilisation optimale est faite des ressources.
2. Les organisations participantes au CCI sont l'Organisation des Nations Unies (ONU), les organismes qui y sont affiliés et les institutions spécialisées qui acceptent le statut du CCI. Le PAM est une organisation participante en vertu de ses liens constitutionnels avec l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les rapports pertinents du CCI sont par conséquent adressés au Directeur exécutif pour communication au Conseil d'administration du PAM.
3. Le Conseil d'administration, dans sa décision 1998/EB.A/7, a recommandé que le Bureau examine les futurs rapports du CCI et fasse connaître ses observations, pour examen par le Conseil.
4. Le CCI a publié sept rapports en 2003, qui sont énumérés à l'annexe I. Des exemplaires de ceux qui concernent le PAM sont à la disposition des membres du Conseil, sur demande. Le rapport publié sous la cote JIU/REP/2002/12 est inclus dans le présent document. Il est parvenu au siège du PAM alors que le Secrétariat avait achevé la préparation du document "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" pour 2002.
5. Quatre des sept rapports établis en 2003 concernent le PAM (voir annexe I). Un des rapports établis en 2002 (JIU/REP/2002/12) concerne également le PAM.
6. L'annexe II récapitule les recommandations contenues dans ces rapports et les réponses du PAM, y compris les mesures engagées pour donner suite aux rapports 2, 3, 4, 5, 7 et 12.
7. Les réponses du PAM aux rapports du Corps commun d'inspection reçus le 1er mars 2004 sont récapitulées ci-après:
  - i) JIU/REP/2002/12 "Services communs et services mixtes des organisations du système des Nations Unies à Vienne"<sup>1</sup>.
    - Le PAM appuie le concept de services communs.
  - ii) JIU/REP/2003/1 "Examen de la gestion et de l'administration à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ONUDI).
    - Les recommandations formulées s'adressaient au Directeur général de l'ONUDI et ne concernaient donc pas le PAM.
  - iii) JIU/REP/2003/2 "Révision du processus budgétaire de l'Organisation des Nations Unies".
    - Le PAM accepte et met en oeuvre les options 1 et 2 proposées.

---

<sup>1</sup> Ce rapport n'est pas parvenu à temps au siège du PAM en 2003 pour pouvoir être inclus dans le document "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" pour 2002.



- iv) JIU/REP/2003/3 "Du système à disques optiques au système de diffusion électronique des documents (Sédoc): bilan de la situation".
    - Le PAM accepte les recommandations 1, 4, 5, 6 et 7.
  - v) JIU/REP/2003/4 "Multilinguisme et accès à l'information: étude de cas sur l'Organisation mondiale de la santé" (OMS)<sup>2</sup>.
    - Le PAM a pris acte du rapport.
  - vi) JIU/REP/2003/5 "Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire—Nouveaux défis à relever dans le cadre de la coopération pour le développement".
    - Le PAM accepte et met en oeuvre les recommandations 1, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13 et 14.
  - vii) JIU/REP/2003/6 "Étude de la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme" (UNHCHR).
    - Les recommandations étant destinées à la direction du UNHCHR, elles n'appelaient aucun commentaire de la part du PAM.
  - viii) JIU/REP/2003/7 "Évaluation du programme des volontaires des Nations Unies (VNU)".
    - Le PAM accepte les recommandations 1, 5, 9, 10, 11 et 12.
8. En mai 2002, le Conseil d'administration a demandé à ce que soit préparée chaque année une matrice de situation permettant de faire le point de la mise en œuvre des recommandations approuvées ou acceptées l'année précédente. La matrice de situation relative aux rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM pour 2002 figure à l'annexe III et comprend:
- JIU/REP/2002/1: "Participation des organisations de la société civile autres que les ONG et le secteur privé aux activités de coopération technique: expérience et perspectives du système des Nations Unies"; recommandations 2, 8 et 9.
  - JIU/REP/2002/3: "Les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies"; recommandation 3.
  - JIU/REP/2002/5: "La réforme de l'administration de la justice dans le système des Nations Unies: options pour la création d'instances supérieures de recours;" recommandation 2.
  - JIU/REP/2002/6: "Les activités productrices des recettes dans le système des Nations Unies"; recommandations 8 et 9.
  - JIU/REP/2002/7: "Audit de gestion sur les pratiques de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies en matière d'externalisation"; recommandations 4, 5, 8 et 9.
  - JIU/REP/2002/9: "Gestion de l'information dans les organisations du système des Nations Unies: les systèmes d'information de gestion"; recommandations 1, 3, 4 et 5.
  - JIU/REP/2002/11: "Le multilinguisme dans le système des Nations Unies;" recommandations 4, 7 et 8.

---

<sup>2</sup> La version originale du rapport est en français.



## ANNEXE I

### **CORPS COMMUN D'INSPECTION**

- i) JIU/REP/2003/1 "Examen de la gestion et de l'administration à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel" (ONUDI).
  - ii) JIU/REP/2003/2 "Révision du processus budgétaire de l'Organisation des Nations Unies".
  - iii) JIU/REP/2003/3 "Du système à disques optiques au système de diffusion électronique des documents (Sédoc): bilan de la situation".
  - iv) JIU/REP/2003/4 "Multilinguisme et accès à l'information: étude de cas sur l'Organisation mondiale de la santé" (OMS)<sup>3</sup>.
  - v) JIU/REP/2003/5 " Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire—Nouveaux défis à relever dans le cadre de la coopération pour le développement".
  - vi) JIU/REP/2003/6 "Étude de la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme" (UNHCHR).
  - vii) JIU/REP/2003/7 "Évaluation du programme des volontaires des Nations Unies (VNU)".
  - viii) JIU/REP/2002/12 "Services communs et services mixtes des organisations du système des Nations Unies à Vienne"<sup>4</sup>.
- La plupart des rapports susmentionnés sont accessibles sur le site <http://www.unsystem.org/jiu/Reports.html>.

---

<sup>3</sup> La version original du rapport est en français.

<sup>4</sup> Ce rapport n'est pas parvenu à temps au siège du PAM l'année dernière pour pouvoir être inclus dans le document "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" pour 2002.



## ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003

Titre et objectif	Recommandations	Réponse du PAM et suite donnée
<b>JIUR/REP/2003/2</b> <b>Révision du processus budgétaire de l'Organisation des Nations Unies</b> <p>Évaluer l'efficience et l'efficacité du processus budgétaire actuel de l'Organisation des Nations Unies et présenter à l'Assemblée générale différentes options pour améliorer la planification, la programmation, la budgétisation, le contrôle et l'évaluation au sein de l'Organisation, en tenant compte, dans une certaine mesure, de l'expérience et des pratiques d'autres organismes des Nations Unies.</p>	<p>Dans le résumé, on peut lire: "Ils (les inspecteurs) tiennent toutefois à souligner que l'option 1 représente à leurs yeux la meilleure ligne de conduite pour mettre en place un processus budgétaire d'une efficacité optimale.</p> <p><b>Option 1:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un cadre stratégique</li> <li>➤ Un budget-programme conçu dans une optique stratégique</li> <li>➤ Un régime renforcé de contrôle et d'évaluation</li> <li>➤ Une gouvernance améliorée</li> </ul> <p>a) Élaborer un cadre stratégique fondé sur les objectifs de développement du Millénaire et les résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Le cadre stratégique devrait être concis; il devrait définir les buts globaux dans les domaines de compétence de l'Organisation, les objectifs stratégiques allant dans le sens des buts visés et les critères à appliquer, pour classer par ordre de priorité les activités de l'Organisation. Le cadre stratégique devrait servir de guide pour la planification et la programmation à long terme, étant entendu qu'il pourrait être révisé en cas de changement important remettant en cause son contenu;</p> <p>b) Supprimer le plan à moyen terme (PMT) et l'esquisse de budget actuellement utilisés et faire du budget-programme, conçu dans une optique stratégique en fonction du cadre stratégique, le principal instrument de programmation de l'exercice biennal;</p> <p>c) Instaurer un régime renforcé de contrôle et d'évaluation; fournir aux directeurs de programme de meilleurs outils d'auto-évaluation et soumettre aux États Membres des rapports plus fréquents et de plus grande qualité;</p>	<p>Avec la mise en place des trois nouveaux outils de gouvernance, le PAM a commencé à remédier aux insuffisances relevées dans ce rapport. Les nouveaux outils de gouvernance du PAM cadrent avec les options 1 et 2 (sur les trois proposées), présentées dans la deuxième colonne.</p> <p>Les nouveaux outils de gouvernance ont permis d'améliorer le cadre de planification stratégique ainsi que la budgétisation, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports axés sur les résultats.</p> <p>Les outils fournissent une série précise de résultats escomptés permettant de planifier, mesurer et gérer les activités à mener pour obtenir ces résultats. Les nouveaux outils sont le Plan stratégique, le Plan de gestion biennal et le Rapport annuel d'exécution.</p> <p>Le Plan stratégique qui porte sur une période de quatre ans dégage les principales caractéristiques des activités du programme pour l'exercice financier qui suit. C'est un plan à horizon mobile, qui est présenté tous les deux ans. Il fixe l'objectif et les priorités stratégiques du PAM ainsi que les priorités de gestion pour l'action à mener afin d'atteindre l'objectif, et établit une série d'indicateurs de résultats au regard desquels les progrès seront suivis pendant la période de planification. Ainsi, le plan reflète une approche axée sur les résultats et comprend une stratégie élargie de mobilisation des ressources et d'autres mesures touchant à l'efficacité opérationnelle du PAM.</p> <p><u>Plan de gestion biennal</u></p> <p>Le plan fait intervenir une approche axée sur les résultats qui permet de déterminer les priorités, les résultats escomptés, les indicateurs et le ciblage des ressources.</p> <p>Il fournit des informations détaillées sur le programme de travail proposé pour le PAM, indique les ressources nécessaires pour financer le budget opérationnel et les coûts d'appui connexes et établit un lien entre, d'une part, les activités opérationnelles et</p>



## ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003

Titre et objectif	Recommandations	Réponse du PAM et suite donnée
	<p>d) Améliorer la gouvernance de sorte que chacune des entités concernées exerce pleinement les fonctions et les responsabilités qui lui incombent dans le processus, cela valant aussi pour l'Assemblée générale qui se doit d'utiliser au mieux ses organes subsidiaires et ses organes d'experts.</p> <p><b>Option 2:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un cadre stratégique</li> <li>➤ Un document de planification stratégique précisant le montant indicatif des ressources nécessaires pour l'exercice biennal</li> <li>➤ Un budget-programme conçu dans une optique stratégique</li> <li>➤ Un régime renforcé de contrôle et d'évaluation</li> <li>➤ Une gouvernance améliorée</li> </ul> <p>a) Élaborer un cadre stratégique comme prévu dans l'option 1;</p>	<p>de gestion du PAM et, d'autre part, ses priorités stratégiques et de gestion.</p> <p>Il fournit également des précisions budgétaires quant aux centres de coûts, objectifs, résultats escomptés et indicateurs de résultats.</p> <p><u>Rapport annuel d'exécution</u></p> <p>Ce rapport rend compte des réalisations et des résultats du PAM. Il implique un processus continu d'auto-évaluation de la collecte des données et de la comparaison des résultats obtenus avec les résultats escomptés.</p>



**ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003**

Titre et objectif	Recommendations	Réponse du PAM et suite donnée
<p>e) Améliorer la gouvernance comme prévu dans l'option 1.</p> <p><b>Option 3:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un cadre stratégique</li> <li>➤ Un PMT stratégique glissant sur quatre ans précisant le montant indicatif des ressources nécessaires</li> <li>➤ Un budget-programme conçu dans une optique stratégique</li> <li>➤ Un régime renforcé de contrôle et d'évaluation</li> <li>➤ Une gouvernance améliorée</li> </ul>		<p>Le Sédoc est un outil très utile, qui peut toutefois encore être amélioré compte tenu des recommandations formulées dans ce rapport du CCI.</p> <p><b>Recommendation 1</b></p> <p>L'Assemblée générale pourrait: Réaffirmer qu'elle a approuvé la mise en place du système initial à disques optiques, en tant que dispositif d'archivage et de recherche des documents officiels, étant entendu qu'il serait appliqué à l'Organisation tout entière, y compris l'ONU et à toutes les commissions régionales; Prier le Secrétaire général d'oeuvrer activement à l'application du Système de diffusion électronique des documents à la CEA, à la CEPALC, à la CESAP et à l'ONUN, et de lui rendre compte des progrès accomplis lors de sa cinquante-neuvième session.</p>
<p><b>JIU/REP/2003/3</b></p> <p><b>Du système à disques optiques au système de diffusion électronique des documents (Sédoc): bilan de la situation</b></p> <p>Faire le point de l'application du Système de diffusion électronique des documents (Sédoc), afin de définir les questions de politique générale et de gestion à régler pour élargir son utilisation en tant que dispositif d'archivage et de recherche des documents officiels de l'ONU et d'autres organisations intéressées.</p>	<p><b>Recommendations 2, 3 et 8</b></p>	<p>Sans objet pour le PAM.</p>



**ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003**

Titre et objectif	Recommendations	Réponse du PAM et suite donnée
	<p><b>Recommendation 4</b></p> <p>Dans le rapport sur le plan des conférences qu'il présentera à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-neuvième session, ou au titre d'un point plus approprié de l'ordre du jour, le Secrétaire général devrait fournir des renseignements sur l'état d'avancement du projet de numérisation entrepris par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, et faire le point de la situation en ce qui concerne les documents officiels qui ne sont pas encore parus ou qui ne figurent pas dans le Sédoc dans les langues requises, et faire des recommandations sur la façon de régler les questions connexes.</p>	<p>Le PAM souscrit à cette recommandation, étant donné que les documents ne sont pas tous disponibles dans toutes les langues officielles de l'ONU.</p>
	<p><b>Recommendation 5</b></p> <p>Le Secrétaire général devrait revoir la gestion d'ensemble du Sédoc et étudier s'il y a lieu de confier de nouveau la fonction d'introduction des documents dans le système, au Siège, au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences</p>	<p>Le PAM est aussi d'avis que cette proposition aboutirait à un renforcement de la gestion du Sédoc.</p>
	<p><b>Recommendation 6</b></p> <p>Pour mieux faire connaître le Sédoc à tous les intéressés et pour en promouvoir l'utilisation:</p> <p>a) L'Assemblée générale pourrait inviter les États Membres à faire plus largement profiter du système leurs missions diplomatiques, selon qu'il conviendra, ainsi que leurs administrations publiques, en particulier celles qui s'occupent de questions liées aux travaux des organes directeurs dont les documents sont affichés sur le Sédoc;</p> <p>b) En attendant que le système soit gratuit pour tout le monde, on devrait assurer et encourager l'accès des fonctionnaires des organisations autres que l'ONU proprement dite, dont les documents sont affichés sur le Sédoc;</p>	<p>Le PAM approuve l'alinéa a): le Sédoc serait utile pour les missions diplomatiques, car il affiche des documents d'intérêt (par exemple, des informations sur le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité). Le PAM approuve l'alinéa b).</p> <p>Le PAM appuie fermement la proposition d) concernant la formation. En fait, le PAM utilise le Sédoc sans avoir jamais organisé de formation. Une formation devrait aussi être assurée aux missions diplomatiques (se référer à l'alinéa a) ci-dessus).</p> <p>Au sujet de l'alinéa c) sur les jugements du Tribunal administratif des Nations Unies, le personnel du PAM devrait avoir accès au Sédoc sur le site intranet.</p>



**ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003**

Titre et objectif	Recommendations	Réponse du PAM et suite donnée
	<p>c) Le Secrétaire général devrait encourager tous les départements, toutes les commissions régionales et toutes les organisations dont les documents sont affichés sur le Sédoc à l'indiquer sur leurs propres sites Web et à obtenir l'autorisation nécessaire pour bénéficier de la fonction d'accès direct; on devrait en particulier pouvoir accéder directement au texte des jugements du Tribunal administratif des Nations Unies (TANU) à partir des principaux sites Web établis par le Siège et les grands lieux d'affectation de l'Organisation;</p> <p>d) Le Secrétaire général devrait, chaque fois que possible, prendre des dispositions pour offrir des stages de formation de base à l'utilisation du Séloc, fondés sur l'expérience acquise lors des stages organisés chaque année au Siège; des céderoms contenant des modules de formation dans différentes langues pourraient être établis à l'intention des centres d'information des Nations Unies, et d'autres services, selon que de besoin, ainsi que pour d'autres utilisateurs intéressés.</p>	<p>Le PAM estime qu'il serait des plus utile d'établir un lien direct à partir du Secrétariat de l'ONU et des autres principaux lieux d'affectation.</p>
	<p><b>Recommendation 7</b></p> <p>Le Secrétaire général devrait prendre des mesures pour améliorer la satisfaction des utilisateurs et la convivialité du Sédoc. Il conviendrait notamment:</p> <p>a) De faire une enquête de satisfaction auprès d'un échantillon d'utilisateurs comprenant des États Membres, des traducteurs et certaines catégories d'utilisateurs appartenant au grand public;</p> <p>b) De revoir et d'actualiser la rubrique du Sédoc intitulée "Informations générales" pour aider les utilisateurs à mieux comprendre les cotes correspondant aux organes dont les documents officiels figurent dans le système; on pourrait en particulier établir un hyperlien avec une annexe III révisée du document ST/LIB/34/Rev.2 intitulé "Documentation de l'Organisation des Nations Unies;</p>	<p>Le PAM reconnaît l'importance et l'utilité d'un système tel que le Sédoc. Il l'utilise fréquemment pour obtenir les documents disponibles de l'ONU ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale/Conseil économique et social, qui présentent un intérêt pour ses travaux.</p>



<b>ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003</b>		
<b>Titre et objectif</b>	<b>Recommandations</b>	<b>Réponse du PAM et suite donnée</b>
	<p>Guide succinct<sup>5</sup>, cette annexe, qui donne la liste des indicatifs de séries de cotes des principaux organes de l'ONU, devrait être revue et complétée de façon à inclure les cotes des documents de toutes les organisations couvertes par le système;</p> <p>c) De veiller à ce que la version arabe du document ST/LIB/34/Rev.2, qui n'est actuellement pas disponible sur le Sédoc, soit publiée en temps utile aux fins de l'application de la recommandation 7 formulée à l'alinéa b) ci-dessus;</p> <p>d) De revoir la politique d'accès aux CRP et de consulter en particulier le PNUD quant à la possibilité de diffuser sur le Sédoc, sans restrictions, tous les documents de séance soumis au Conseil d'administration que l'on peut consulter librement sur le site Web du Programme.</p>	<p>Le PAM prend note du rapport sur le multilinguisme, question importante pour l'ensemble du système des Nations Unies. Indépendamment des documents de conférence, les documents qui présentent un intérêt pour l'organisation sont normalement traduits dans toutes les langues du Conseil d'administration.</p>
JIU/REP/2003/4	<p><b>Recommendation 1</b></p> <p>L'Assemblée de la Santé pourrait:</p> <p>a) Mieux préciser les attentes des États Membres à propos de la mise en œuvre de la résolution WHA50.32 (1997) sur le respect de l'égalité entre les langues officielles, en déterminant de manière plus sélective ceux des produits informationnels sur lesquels les efforts du Secrétariat devront porter en priorité, compte étant tenu des dispositions en vigueur sur le multilinguisme ainsi que des contraintes budgétaires;</p> <p>b) Inviter le Directeur général à soumettre pour la Cinquante huitième session de l'Assemblée un projet de Plan d'action à moyen et long terme comportant des indicateurs quantifiables liés à des objectifs prédefinis et portant sur l'ensemble de l'Organisation;</p>	



<sup>5</sup> La version originale du rapport est en français.

<b>ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003</b>			
<b>Titre et objectif</b>	<b>Recommandations</b>	<b>Réponse du PAM et suite donnée</b>	
	c) Décider de créer, dans le cadre d'un tel plan, un fonds spécial spécifiquement destiné à assurer progressivement la traduction dans les langues officielles des produits informationnels considérés comme prioritaires.		
	<b>Recommandations 2, 3, 4, et 5</b>	Sans objet pour le PAM.	
<b>JIUR/REP/2003/5</b>  <b>Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire – nouveaux défis à relever dans le cadre de la coopération pour le développement</b>	<p><b>Recommandation 1</b></p> <p>L'UNESCO, son Conseil exécutif et son Directeur général sont invités à étudier toutes les possibilités qui s'offrent d'allouer à l'Institut de statistique de l'organisation (ISU) un surcroît de ressources propres à lui permettre d'améliorer encore la qualité des données relatives à l'éducation et d'investir davantage dans le renforcement des capacités statistiques nationales qui font tant défaut aux pays en développement.</p> <p>Il faudrait encourager l'ISU à nouer des liens de coopération encore plus étroits avec toutes les institutions qui s'occupent de recueillir des données relatives à l'éducation, surtout avec la Banque mondiale, l'UNICEF et le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle (PARIS21), qui relève de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'un des ODM étant d'assurer l'accès universel à un enseignement primaire complet, ces organismes devraient s'attacher plus spécialement à mettre au point des méthodes fiables pour pouvoir déterminer avec précision combien d'enfants achèvent un cycle complet d'études primaires. Les données correspondantes viendreraient compléter utilement celles relatives à l'effectif scolarisé. Les taux d'achèvement des études primaires, conjugués à des informations concernant la qualité de l'éducation permettraient de mesurer pleinement la gravité de la situation et l'ampleur du problème, ce qui est nécessaire pour susciter une réaction rapide et hâter l'adoption de mesures correctives.</p>	<p>Le PAM approuve la recommandation. Depuis 2001, il a mené des enquêtes de référence dans 55 pays sur les 64 dans lesquels sont menés les projets d'alimentation scolaire.</p>	



**ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003**

Titre et objectif	Recommandations	Réponse du PAM et suite donnée
	<p>L'Équipe mondiale de suivi sur l'EPT devrait suivre l'évolution de la situation à cet égard et rendre compte des progrès accomplis.</p>	
<p><b>Recommendation 3</b></p> <p>Compte tenu de l'objectif no 6 de l'EPT, l'UNESCO et ses instituts, agissant en coopération avec d'autres organismes tels que l'UNICEF, devraient aider les pays partenaires qui en font la demande, à procéder à des évaluations des acquis scolaires à la fin du cycle primaire et à renforcer leurs moyens de suivi. Ces organismes des Nations Unies devraient mettre en commun les connaissances et les données d'expérience que leur ont apportées les évaluations couronnées de succès ainsi que les enseignements qu'ils en ont tirés. Ce genre d'initiative devrait avoir pour but d'informer les responsables de l'élaboration des politiques au niveau national, de promouvoir la comparabilité aux niveaux sous-régional, régional et international en vue de l'adoption des mesures appropriées et, au besoin, correctives. Une bonne connaissance des résultats de l'apprentissage est nécessaire pour améliorer la qualité de l'enseignement.</p>	<p>Le PAM approuve la recommandation. Il a achevé le suivi des enquêtes de référence dans 19 des 55 pays mentionnés plus haut.</p>	
<p><b>Recommendation 4</b></p> <p>L'Assemblée générale et les organes directeurs de tous les organismes qui s'occupent de l'éducation (FNUAP, HCR, OIT, PAM, UNESCO, UNICEF, etc.) devraient demander à ces organismes d'intensifier leur coopération sur le terrain et d'envisager de plus en plus d'entreprendre des programmes communs de suivi et d'évaluation pour pouvoir mieux mesurer leur contribution respective aux résultats obtenus et l'impact de leur action. En ce qui concerne l'adoption de technologies nouvelles, ils devraient également recommander aux secrétariats de ces organismes de toujours informer les autres de leurs projets afin de voir</p>	<p>Le PAM approuve la recommandation. Il collabore plus activement avec le HCR à la mise en oeuvre des programmes d'alimentation scolaire dans les camps de réfugiés, comme au Kenya, et avec l'UNICEF.</p> <p>En avril 2002, le PAM et l'UNICEF ont officialisé leur partenariat sous la forme d'une série d'interventions dans le domaine de la santé et de la nutrition qui constituent un minimum et cadrent avec les objectifs de l'éducation pour tous. Le PAM a recruté un fonctionnaire de l'UNICEF qu'il a affecté à son Unité d'appui à l'alimentation scolaire à Rome.</p>	



**ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003**

Titre et objectif	Recommendations	Réponse du PAM et suite donnée
	<p>avec eux si la technologie envisagée ne se préterait pas à d'autres applications qui permettraient d'en améliorer le rapport coût-efficacité. Cet échange d'informations pourrait se dérouler dans le cadre du CCS. Il serait peut-être bon, notamment, de déterminer si le système ARGOS auquel a recours le PAM ne pourrait pas être utilisé pour d'autres tâches qui compléteraient utilement les activités des autres organismes des Nations Unies s'occupant de recueillir des données relatives à l'éducation</p>	<p>Le projet Argos utilise des relais satellitaires installés dans les écoles de zones reculées pour obtenir plus régulièrement des données plus précises sur l'alimentation scolaire. Ainsi, les données nationales sont partagées avec le gouvernement du pays hôte tandis que les données régionales sont accessibles à un public plus large grâce à internet.</p>
	<p><b>Recommendation 5</b></p> <p>Afin d'étoffer la base de connaissances dont on dispose sur les enseignements tirés de l'expérience, l'<i>Assemblée générale devrait demander au Groupe de travail interinstitutions sur l'évaluation</i> d'étudier la possibilité de mettre en place à l'échelle du système une structure unique par le biais de laquelle tous les partenaires du développement auraient accès aux données factuelles correspondantes et de faire rapport à ce sujet au <i>Conseil économique et social</i>, qui est chargé de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, en tenant compte des arrangements existants. Cette initiative ne pourrait que contribuer à promouvoir l'application de la Déclaration du Millénaire en général et la réalisation des ODM relatifs à l'éducation ainsi que des objectifs de l'EPT en particulier.</p>	<p>Le PAM approuve la recommandation.</p>
	<p><b>Recommendation 6</b></p> <p>L'UNESCO, qui est chargée de coordonner l'action des partenaires de l'EPT, devrait entreprendre l'élaboration d'une stratégie visant à examiner et évaluer au moyen d'une méthodologie commune l'ensemble des activités entreprises sinon par tous, du moins par la majorité des acteurs extérieurs, pour atteindre les objectifs de l'EPT, dont les programmes phares. Une telle initiative serait fort utile pour constituer la base de connaissances dont</p>	<p>Le PAM utilise en interne l'enquête de référence et de suivi citée dans les recommandations 1 et 3 ci-dessus. Il peut regrouper tous les enseignements tirés et se servir des données recueillies pour l'élaboration des futurs programmes.</p> <p>À l'extérieur, des travaux sont en cours avec la Banque mondiale pour procéder dans trois pays à une évaluation de .....</p>



**ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003**

Titre et objectif	Recommandations	Réponse du PAM et suite donnée
	<p>on a grand besoin pour savoir ce qui marche et pourquoi et déterminer comment procéder pour transposer à une plus grande échelle les interventions qui ont été couronnées de succès. En outre, elle aiderait à modifier, si nécessaire, la «stratégie internationale pour mettre en œuvre le Plan d'action de Dakar sur l'éducation pour tous» et apporterait une contribution aux travaux des conférences régionales et de la Conférence internationale d'évaluation des mesures prises aux fins de l'EPT, prévues en 2005 et 2010 respectivement.</p>	<p>l'impact des programmes d'alimentation scolaire (les fonds ont été mobilisés, mais les pays n'ont pas encore été choisis).</p>
	<p><b>Recommendation 9</b></p> <p>L'Assemblée générale et les organes directeurs concernés devraient demander aux organismes des Nations Unies (fonds, programmes et institutions spécialisées) de s'employer plus activement à contribuer au renforcement des capacités macroéconomiques, sociales, institutionnelles et administratives des pays partenaires à différents niveaux et encourager les donateurs bilatéraux à faire de même. Le renforcement des capacités aurait un double avantage en ce sens qu'il permettrait aux pays partenaires de mieux maîtriser leur propre processus de développement et aux donateurs de distribuer une part croissante de leur aide par le biais de l'approche sectorielle et du soutien budgétaire, ce qui réduirait les coûts de transaction et simplifierait les procédures administratives. Tous les projets d'aide devraient viser à produire et transmettre des connaissances et à permettre aux bénéficiaires d'acquérir des capacités qui soient pérennes. Ces projets devraient également être jugés en fonction de la contribution qu'ils apportent à un renforcement durable des capacités dans le pays; les indicateurs de résultats devraient tenir compte de cet impératif. Conscients de l'importance du renforcement des capacités, les organes directeurs des organismes des Nations Unies concernés devraient suivre les progrès réalisés à cet égard.</p>	<p>Le PAM convient qu'il est important de renforcer les capacités nationales pour soutenir les initiatives dans le domaine de l'éducation.</p> <p>À grande échelle, le PAM s'emploie avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à mettre sur pied une initiative d'alimentation scolaire au moyen de la production locale, qui donne la première place aux produits locaux dans les programmes d'alimentation scolaire. Dans ses projets, le PAM travaille avec les communautés pour créer des associations parents d'élèves/enseignants et leur apprendre à appuyer les programmes d'alimentation scolaire.</p>



**ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003**

Titre et objectif	Recommendations	Réponse du PAM et suite donnée
<p><b>Recommendation 10</b></p> <p>Chargé du suivi des activités opérationnelles de développement au sein du système des Nations Unies, le Conseil économique et social devrait évaluer régulièrement la qualité des activités de renforcement des capacités, en demandant à cet effet aux organismes des Nations Unies de lui communiquer les renseignements pertinents par le biais du secrétariat du CCS.</p>	<p><b>Recommendation 11</b></p> <p>L'Assemblée générale devrait encourager les donateurs bilatéraux à revoir la répartition sectorielle de leur APD en vue d'accroître sensiblement la part qui est consacrée à l'éducation et dont la moitié devrait être réservée à l'enseignement primaire/éducation de base. Il faudrait se soucier tout particulièrement d'accroître l'efficacité de l'aide.</p>	<p>Le PAM recommande que le Conseil économique et social prenne une décision, mais invite à prendre des précautions avant de mettre en place un nouveau système d'établissement de rapports à l'intention du Conseil.</p>
	<p><b>Recommendation 12</b></p> <p>L'Assemblée générale, qui est chargée du suivi des ODM, devrait envisager d'encourager l'élargissement du champ de l'IFA ainsi qu'il est recommandé dans le présent rapport. Le Directeur général de l'UNESCO, qui convoque les réunions du Groupe de haut niveau sur l'EPT créé en application du Cadre d'action de Dakar, devrait transmettre cette recommandation au Groupe afin que celui-ci prenne les dispositions voulues. Les leçons tirées jusqu'ici de l'IFA, que pilote la Banque mondiale, devraient être pleinement prises en compte.</p>	<p>Le PAM approuve la recommandation et continue de promouvoir, avec tous ses donateurs, une augmentation des investissements dans l'éducation.</p>
		<p>Le PAM approuve la recommandation. Il s'emploie, avec tous les partenaires gouvernementaux, à accroître les programmes d'alimentation scolaire. Il a lancé des initiatives spéciales, comme l'Alliance pour l'action dans le Sahel, qui viennent compléter l'IFA car elles contribuent à favoriser l'éducation primaire universelle.</p> <p>Les "pactes pour l'éducation" conclus pays par pays devraient être proposés à l'ensemble des pays les moins avancés et pays à faible revenu, qui sont véritablement résolus à atteindre les objectifs de l'EPT mais qui, dans l'état actuel des choses, sont mal partis pour y parvenir sans aide extérieure. Ces "pactes" devraient donner aux</p>



**ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003**

Titre et objectif	Recommandations	Réponse du PAM et suite donnée
	<p>pays partenaires l'assurance d'obtenir l'aide voulue aux fins du renforcement des capacités ainsi qu'un soutien financier supplémentaire et de bénéficier d'un appui prévisible pour mener à bien leur programme de réforme.</p>	
<b>Recommendation 13</b> <p>Le CCS devrait étudier la possibilité de constituer un groupe de travail interinstitutions élargi, qui serait ouvert aux principaux partenaires tels que les ONG et les fondations, en vue de préparer et d'organiser des campagnes de promotion et de collecte de fonds dans tous les pays ainsi qu'il est recommandé dans le présent rapport. Le département de l'information ou des relations extérieures des divers organismes des Nations Unies devrait participer activement à ce projet. Les campagnes envisagées devraient avoir pour objectif de mobiliser des fonds pour l'éducation et, éventuellement, par la suite, pour la réalisation d'autres ODM.</p>	<p>Le PAM approuve la recommandation. Ses moyens d'action sont variés, passant de l'établissement de partenariats officiels avec des donateurs privés tels que la société de logistique TPG établie aux Pays-Bas jusqu'à la nomination d'ambassadeurs de bonne volonté pour l'alimentation scolaire, comme la chanteuse du Cap-Vert Cesaria Evora et le champion de marathon kenyan Paul Tergat.</p>	
<b>Recommendation 14</b> <p>Aux fins du suivi de l'application de la Déclaration du Millénaire, il est essentiel d'étudier de nouvelles formules de financement. L'Assemblée générale devrait créer un mécanisme, par exemple un groupe d'experts (experts du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, entre autres) pour étudier plus avant les nouvelles propositions faites à ce sujet par le Groupe de haut niveau sur le financement du développement (le rapport Zedillo) et envisager d'autres formules telles que le Mécanisme de financement international (International Financial Facility (IFF)). Ce groupe d'experts devrait tenir l'Assemblée générale et le Conseil économique et social informés des progrès tangibles réalisés à cet égard.</p>	<p>Le PAM approuve la recommandation et appuie de nouvelles formules de financement consistant par exemple à intégrer les programmes d'alimentation scolaire en tant que composante des accords de conversion de la dette. Les programmes ont leur place dans ces accords, tout particulièrement lorsque les parties peuvent s'engager sur le long terme et convenir d'une stratégie de retrait.</p>	<p>Sans objet pour le PAM.</p>



**ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003**

Titre et objectif	Recommendation 1	Recommandations	Réponse du PAM et suite donnée
<b>JIUR/REP/2003/7</b> <b>Évaluation du programme des volontaires des Nations Unies</b> Évaluer la structure et les méthodes du programme des Volontaires des Nations Unies.		<p>La direction du programme devrait continuer de s'attacher à faire en sorte que les ressortissants de pays en développement sous-représentés, les femmes, les jeunes et les Volontaires nationaux soient mieux représentés dans les effectifs, et ce par les moyens suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) En sollicitant l'avis du Conseil d'administration du PNUD sur ce qu'il considère comme la répartition ou ratio approprié entre les Volontaires de pays en développement et ceux de pays industrialisés;</li> <li>b) En demandant aux donateurs d'accroître le nombre de Volontaires originaires de pays en développement sous-représentés qui bénéficient d'un financement intégral;</li> <li>c) En adoptant une démarche plus dynamique pour l'inscription de candidates de certains pays;</li> <li>d) En alignant le ratio indicatif de femmes parmi les VNU sur l'objectif approuvé par l'ONU et en établissant des objectifs intermédiaires en vue d'équilibrer les effectifs des deux sexes;</li> <li>e) En élargissant le programme de stages avec la participation d'autres donateurs;</li> <li>f) En sélectionnant des types d'activités de caractère moins complexe dans lesquelles les jeunes puissent jouer un rôle plus actif comme Volontaires, et pas seulement comme stagiaires; et</li> <li>g) En encourageant l'emploi de Volontaires nationaux par les partenaires du programme, notamment dans les pays où cette formule n'est pas encore pratiquée, de façon à parvenir à une combinaison adéquate de Volontaires nationaux et de Volontaires internationaux au niveau des pays.</li> </ul>	<p>Le PAM a fait appel à des volontaires nationaux dans des pays, comme le Mozambique, et souhaite poursuivre cette pratique. Il pourrait être utile également que le PAM propose, en vue de leur inscription sur les listes de VNU, des candidats solides qui i) sont des ressortissants de pays en développement, ii) sont des femmes ou iii) appartiennent à d'autres catégories sous-représentées.</p>



**ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003**

Titre et objectif	Recommendations	Réponse du PAM et suite donnée
	<b>Recommendations 2, 3, 4, 6 et 12 à 15</b>	Sans objet pour le PAM.
	<b>Recommendation 5</b>  Le programme des VNU devrait officialiser ou réactiver les rapports avec ses partenaires en examinant les dispositifs et accords administratifs et opérationnels en vigueur, en mettant en place de nouveaux arrangements et en établissant un réseau de responsables, s'il y a lieu.	Le PAM envisage de reprendre à son compte les principes directeurs du HCR gouvernant le recours aux VNU. Il dispose de centres de coordination pour les VNU (questions globales et liées aux politiques et questions concernant le personnel et les opérations).
	<b>Recommendation 7</b>  La direction du programme des VNU devrait élaborer et appliquer une stratégie de gestion des ressources humaines qui prévoit des mesures et des objectifs propres à répondre aux impératifs suivants:  a) Élargir la représentation géographique du personnel et mieux équilibrer les effectifs entre hommes et femmes;  b) Rationaliser les procédures de recrutement en faisant dûment appel aux divers types d'engagement;  c) Pourvoir, reclasser ou supprimer les postes vacants selon qu'il convient;  d) Unifier le plan actuel de perfectionnement du personnel.	La même démarche devrait s'appliquer aux VNU.
	<b>Recommendation 8</b>  Dans son rapport biennal sur le programme des Volontaires des Nations Unies, l'Administrateur du PNUD devrait périodiquement prévoir une section sur la gestion des ressources humaines et fournir des statistiques comparées du nombre de postes, des sources de financement et types de contrat, de la répartition géographique des administrateurs et de la répartition hommes-femmes.	Sans objet pour le PAM.



## ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003

Titre et objectif	Recommendations	Réponse du PAM et suite donnée
	<p><b>Recommendation 9</b></p> <p>Pour améliorer la planification à long, moyen et court terme, le programme des VNU devrait:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Élaborer une stratégie à long terme qui récapitule, sous la forme d'un document stratégique succinct, les principes énoncés dans le descriptif de sa mission et les sept grands objectifs de planification;</li> <li>b) Mettre l'accent, chaque année, dans le cadre du plan glissant triennal, sur un nombre restreint d'activités prioritaires et trouver un juste milieu entre les activités continues et les nouveaux projets et initiatives;</li> <li>c) Procéder à la mise à jour des plans annuels au premier trimestre de l'année, en indiquant le rang de priorité de chaque activité, les critères de réussite et les calendriers ou délais d'exécution;</li> <li>d) Adopter la budgétisation axée sur les résultats pour veiller à ce que les ressources soient affectées en fonction des priorités du programme et des résultats attendus.</li> </ul>	<p>Si le programme des VNU n'en est qu'aux premiers stades de la budgétisation axée sur les résultats, il devrait s'efforcer de progresser pas à pas et ne pas chercher à réunir trop d'informations en même temps. Il est important que chacun comprenne les concepts et les raisons de leur application, sans être surchargé d'informations qui ne sont pas nécessairement pertinentes.</p> <p>Le PAM est favorable à la budgétisation axée sur les résultats et a également commencé à appliquer la méthode de gestion axée sur les résultats dans le cadre de la préparation du budget pour l'exercice biennal.</p> <p>Le Plan de gestion détermine les priorités, les résultats escomptés, les indicateurs et le ciblage des ressources en fonction des résultats et précise le programme de travail proposé pour le PAM. Le Plan indique les ressources nécessaires pour financer le budget opérationnel et les coûts d'appui associés. Il met en relation les activités liées aux opérations et à la gestion avec les priorités stratégiques du PAM et ses priorités de gestion.</p> <p>Le plan d'activité (objectifs, ressources et résultats) devrait être rattaché au cycle du budget. La budgétisation par unité offre une excellente occasion de se regrouper pour établir les activités, les priorités et les ressources nécessaires.</p>
	<p><b>Recommendation 10</b></p> <p>Le programme des VNU devrait améliorer la présentation du tableau intitulé "Prévision concernant les ressources disponibles et leur utilisation" qui figure dans le rapport de l'Administrateur en y incorporant les renseignements mentionnés au paragraphe 119.</p>	<p>Le programme des VNU devrait réexaminer ses procédures financières afin d'améliorer la traçabilité, la comptabilisation et la facturation de l'intégralité des coûts afférents au prêt de VNU à d'autres organismes et de garantir que les dépenses sont facturées aux organisations concernées en temps voulu. Le programme des VNU serait alors mieux à même de présenter ses factures et de recevoir le règlement correspondant plus rapidement, augmentant ainsi ses disponibilités financières.</p>



**ANNEXE II: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2003**

Titre et objectif	Recommendations	Réponse du PAM et suite donnée
<b>JIU/REP/2002/12</b> <b>Services communs et services mixtes des organisations du système des Nations Unies à Vienne</b> Favoriser la poursuite du développement de services communs au sein du système des Nations Unies en examinant le cadre dans lequel des services communs sont fournis aux organisations sises à Vienne, en mettant en lumière les pratiques optimales, en identifiant les domaines dans lesquels la gestion et la fourniture des services existants pourraient être améliorées et en étudiant les possibilités d'élargissement de ces services.	<b>Recommendation 11</b> La direction du programme des VNU devrait définir une stratégie de financement tenant compte des éléments suivants: a) diminution du budget d'appui biennal; b) niveau optimal de financement et d'utilisation du Fonds bénévole spécial; c) problème des contributions qui ne sont pas reçues des donateurs dans les délais voulus; et d) possibilité de développer la collecte de fonds auprès du secteur privé.	L'obtention de financements pour les VNU pourrait être liée à la gestion axée sur les résultats et aux priorités de l'Organisation.
	<b>Recommendation 1</b> Les organes délibérants des organisations sises à Vienne devraient prier leurs chefs de secrétariat respectifs d'établir ensemble des propositions tendant à créer une seule unité administrative chargée des services communs et gérée par l'Office des Nations Unies à Vienne, qui devrait être mise en place au plus tard au cours de la période budgétaire 2006-2007.	Le PAM appuie résolument le concept de services communs. Il est d'ailleurs un membre actif du Groupe restreint pour les services communs et a assuré en 2003 la vice-présidence du groupe de travail sur les locaux et les services communs, sous l'égide du groupe de gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement. Tout en ayant cette démarche sur le terrain, le PAM s'efforce d'utiliser les mêmes concepts au siège de l'Organisation à Rome. C'est dans cette perspective que les directeurs de l'administration du PAM, de la FAO et du Fonds international de développement agricole (FIDA) ont créé en 2003 un groupe de travail informel chargé d'explorer les possibilités d'unir leurs efforts de manière à obtenir les effets de synergies d'échelle. En 2003, le groupe s'est attaché tout particulièrement à étudier la possibilité de créer des centres de coordination régionaux communs pour l'organisation des voyages. Il a débattu des aspects touchant à la sûreté et à la sécurité et en particulier de l'évaluation de la menace qui pèse sur Rome et son agglomération. Le groupe a l'intention de se réunir trimestriellement en 2004.
	<b>Recommendations 2 à 12</b>	Sans objet pour le PAM.



**ANNEXE II: MATRICE DE SITUATION RELATIVE AUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2002**

Titre et objectif	Recommandations appelant un suivi de la part du PAM en 2003	État des lieux
<b>JIU/REP/2002/1</b> <b>Participation des organisations de la société civile autres que les ONG et le secteur privé aux activités de coopération technique: expérience et perspectives du système des Nations Unies</b>	<p><b>Recommendation 2</b></p> <p>a) Il serait utile de concevoir une politique générale assez flexible pour s'adapter aux différentes situations et aux différents besoins des organisations des Nations Unies. On y prévoirait notamment une évaluation de la représentativité de toute OSC, comme cela est dit dans les principes et critères de sélection des ONG, mais adaptée à la nature des OSC (par. 44);</p> <p><b>Recommendation 8</b></p> <p>Le mécanisme actuel sur le plan national devrait être réformé et renforcé en remplaçant les consultations limitées et irrégulières par la participation des OSC à tout le processus de planification et d'exécution des activités de coopération technique, en synergie avec les gouvernements (par. 76).</p>	<p>Le PAM incite ses bureaux de pays à entreprendre des analyses à différents niveaux qui leur permettront de déterminer l'intérêt d'un partenariat et d'arrêter le choix du partenaire, dans la perspective d'une meilleure réalisation des objectifs des programmes. Les mesures prises sont décrites sur le site intranet du PAM.</p> <p>En 2003, le PAM a organisé deux consultations à l'intention des ONG, et un atelier sur les accords de partage des coûts. En outre, des ONG ont été associées aux travaux d'un atelier sur les évaluations des besoins d'urgence.</p> <p>Dans les bureaux de pays, le PAM a eu des contacts fréquents avec les ONG dans le cadre de réunions de coordination de l'aide alimentaire ou de rencontres liées à la coordination et à l'exécution des opérations d'aide alimentaire. Lors de la consultation annuelle de décembre 2003, une journée entière a été consacrée au Bureau régional du PAM pour l'Afrique australe (ODJ), à titre d'essai.</p>
	<p><b>Recommendation 9</b></p> <p>a) Les organisations des Nations Unies qui s'occupent de développement économique et social devraient être encouragées à inclure sur leurs sites du Web une information choisie sur les OSC participant aux activités de coopération technique, pour le bénéfice des OSC en général et, en particulier, pour celles qui n'ont pas elles-mêmes de site. Pour celles qui en ont déjà un, il serait utile que les sites des organisations du système des Nations Unies soient complétés par des liens hypertexte, de façon à ce que leurs lecteurs puissent être connectés avec les sites des OSC qui les intéressent;</p>	



**ANNEXE III: MATRICE DE SITUATION RELATIVE AUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2002**

Titre et objectif	Recommendations appelant un suivi de la part du PAM en 2003	État des lieux
<b>JIU/REP/2002/3</b> <b>Les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies</b>	<b>Recommendation 3</b> <p>Les chefs de secrétariat devraient commencer par examiner attentivement les coûts et avantages des méthodes possibles de mesure différentielle des coûts. La validité des résultats de toutes les études de mesure des coûts, y compris des projections en découlant relatives aux recettes nécessaires pour couvrir les dépenses d'appui, devrait être vérifiée au moyen d'une analyse historique des dépenses et des recettes.</p>	<p>Au cours de la période considérée, le PAM a créé un Compte de prééquation afin de comptabiliser toutes les recettes et les dépenses effectives au titre du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP). Cela permet à l'Organisation de valider ses décisions relatives au recouvrement des coûts d'appui au moyen d'une analyse historique, comme indiqué dans le rapport du CCI. Le PAM a également participé au groupe de travail en réseau Finance-Budget sur les coûts d'appui au titre des activités extrabudgétaires et a procédé dans ce cadre à l'examen et au suivi des recommandations du CCI.</p>
<b>JIU/REP/2002/5</b> <b>La réforme de l'administration de la justice dans le système des Nations Unies: options pour la création d'instances supérieures de recours</b>	<b>Recommendation 2</b> <p>Renforcement des moyens officieux de conciliation, de médiation et de négociation</p> <p>a) Les moyens des organisations en matière de conciliation, de médiation et de négociation officieuses devraient être renforcés, et il serait souhaitable que toutes les organisations qui ne l'ont pas encore fait créent un poste de médiateur central, indépendant, et nommé pour un mandat non renouvelable de cinq ans par le Directeur général de l'organisation après consultation avec les représentants du personnel. Un poste correspondant serait confié dans chacun des principaux lieux d'affectation à une personne ou à un groupe qui serait chargé à temps partiel des fonctions de conciliation, de médiation et de négociation officieuses, conformément aux conseils du médiateur central et sous son autorité générale.</p>	<p>La Division des ressources humaines vient de créer un poste de médiateur et le bureau correspondant.</p>



**ANNEXE III: MATRICE DE SITUATION RELATIVE AUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2002**

Titre et objectif	Recommendations appelant un suivi de la part du PAM en 2003	État des lieux
<b>JIU/REP/2002/6</b> <b>Les activités productrices de recettes dans le système des Nations Unies</b>	<p><b>Recommendation 8</b></p> <p>Produits d'information</p> <p>Afin de généraliser les politiques et pratiques existant déjà dans certaines organisations, les chefs de secrétariat devraient choisir, parmi les documents d'information de leurs organisations respectives, les produits présentant un intérêt commercial, en particulier les productions audiovisuelles, qui pourraient être systématiquement développées, avec pour double objectif la sensibilisation du public et la production de recettes, sans préjudice de la distribution gratuite de tous les autres documents d'information (par. 104 à 106).</p>	<p>Le PAM a commencé à commercialiser des calendriers et des agendas de bureau qui contiennent aussi des informations sur la faim dans le monde et sur les activités de l'Organisation. Des travaux sont également menés en vue de la vente sur internet de certains produits. Les publications qui servent à faire connaître l'Organisation, contrairement aux documents de référence, sont gratuites.</p>
<b>JIU/REP/2002/6</b> <b>Audit de gestion sur les pratiques de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies en matière d'externalisation</b>	<p><b>Recommendation 9</b></p> <p>Bases de données électroniques et produits apparentés</p> <p>a) Les organisations devraient s'inspirer des meilleures pratiques de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour la commercialisation en ligne de leurs bases de données, et pourraient aussi s'intéresser, le cas échéant, à la formule adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) - accès public gratuit mais restreint et accès payant illimité aux bases de données;</p>	<p>Le PAM est responsable de la collecte des données relatives aux flux d'aide alimentaire via le Système international d'information sur l'aide alimentaire (INTERFAIS). Cette base de données peut être ouverte au grand public.</p> <p><b>Recommendation 4</b></p> <p>Uniformisation des méthodes en cas d'urgence</p> <p>Le Groupe de travail interorganisations des achats (GTIA) devrait notamment s'efforcer, par la mise en commun de bases de données, de généraliser et d'uniformiser l'application des méthodes applicables en cas d'urgence dans tout le système des Nations Unies, en prenant pour modèle le "Supply Manual" de l'UNICEF (paragraphe 51).</p>



Titre et objectif	Recommendations appelant un suivi de la part du PAM en 2003	État des lieux
	<p><b>Recommendation 5</b></p> <p>Évaluation de rentabilité et d'efficacité</p> <p>a) Les directeurs de programme devraient interpréter la règle de "l'offre minimum acceptable", contenue dans le Manuel des achats, comme s'étendant au principe de "l'avantage maximum par rapport au prix", et le Programme alimentaire mondial (PAM) pourrait partager avec les autres organisations membres du GTIA les dispositions pertinentes de son Manuel des achats d'articles non alimentaires qui concernent son système d'invitation à soumissions (paragraphe 54);</p>	<p>Voir la recommandation 4.</p>
	<p><b>Recommendation 8</b></p> <p>Système de contrôle, d'évaluation et de certification propre aux contrats externalisés</p> <p>Le GTIA devrait envisager de faire connaître à ses membres les résultats de l'expérience en cours dans la Division des achats en ce qui concerne l'application de ses nouvelles méthodes pour contrôler, évaluer et certifier les résultats obtenus des fournisseurs travaillant sous contrat d'externalisation (paragraphe 73).</p>	<p>Voir la recommandation 4.</p>
	<p><b>Recommendation 9</b></p> <p>Programme de formation au contrôle, à la gestion et à l'évaluation des contrats</p> <p>Le Secrétaire général et les directeurs exécutifs des fonds et programmes devraient prévoir dans leur budget des crédits suffisants pour préparer les chefs de programme de tous les lieux d'affectation à la surveillance et au contrôle des activités externalisées, la priorité étant donnée aux départements que leur activité entraîne particulièrement à choisir l'externalisation (paragraphe 77).</p>	<p>Voir la recommandation 4.</p>



Titre et objectif	Recommendations appelant un suivi de la part du PAM en 2003	État des lieux
JIU/REP/2002/9 <b>Gestion de l'information dans les organisations du système des Nations Unies: les systèmes d'information de gestion</b>	<p><b>Recommendation 1</b></p> <p>Les organes délibérants devraient demander aux chefs de secrétariat des différentes organisations du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait de préparer et de soumettre, pour examen et pour suite à donner, une stratégie d'ensemble de la gestion de l'information/des systèmes d'information de gestion(comportant une indication des ressources nécessaires à la mise au point et à l'application), qui tienne compte, comme il se doit, de la mise en place complète d'une approche de la gestion axée sur les résultats (par. 12, 14, 15, 17, 23, 24, 27, 28, 30, 31).</p>	<p>La stratégie a été incluse dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005. La mise en œuvre de l'<i>Enterprise Resource Planning</i> (ERP) est terminée et il est prévu de procéder à une mise à niveau en 2005.</p>
	<p><b>Recommendation 3</b></p> <p>c) Effectuer un examen approfondi des services que les applications de l'ERP peuvent rendre, et une analyse coût-avantages de différentes options mises à la disposition de chaque organisation (comme, par exemple, le développement interne, le partage des services avec d'autres entités des Nations Unies, l'achat d'un progiciel commercial, la possibilité de changer de procédures pour s'adapter au "dernier cri" de l'industrie plutôt que "d'aménager" les produits commerciaux pour qu'ils s'adaptent aux conditions des organisations), tout en gardant à l'esprit la nécessité d'une coopération et d'une coordination interinstitutions dans toute la mesure du possible (voir la recommandation 5).</p>	<p>Le PAM a mis en œuvre un Programme d'ajustement structurel pour l'ERP afin de tirer parti de l'intégration. Il procède actuellement à un renforcement de l'ERP en vue de le rattacher à la gestion axée sur les résultats.</p>
	<p><b>Recommendation 4</b></p> <p>En vue d'améliorer la transparence et la comparabilité des implications financières des projets de systèmes d'information de gestion, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en tant que Président du CCS, devrait demander au CCS/Comité de haut</p>	<p>Le PAM travaillera avec le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion pour convenir d'une structure d'établissement des coûts pour les projets de systèmes d'information de gestion.</p>



**ANNEXE III: MATRICE DE SITUATION RELATIVE AUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2002**

Titre et objectif	Recommendations appelant un suivi de la part du PAM en 2003	État des lieux
	<p>niveau chargé des questions de gestion d'établir une classification normalisée des coûts, à utiliser pour l'estimation du coût des projets de systèmes d'information de gestion mis en oeuvre par les organisations du système des Nations Unies et de présenter un rapport à ce sujet aux organes délibérants compétents de ces organisations par le biais des chefs de secrétariat (par. 42-44).</p>	<p><b>Recommendation 5</b></p> <p>Afin d'améliorer la coopération et la coordination en matière de conception et de mise en œuvre des systèmes d'information de gestion dans les organisations du système des Nations Unies en évitant de multiplier inutilement les efforts et les investissements, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du CCS, devrait demander au CCS/Comité de haut niveau chargé des questions de gestion (par. 4, 40, 41, 45-47):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1) D'intensifier les consultations à ce sujet en tenant compte des options suivantes:</li> <li>b) Partage des services avec d'autres organisations du système des Nations Unies;</li> </ul>
<b>JIU/REP/2002/11</b> <b>Le multilinguisme dans le système des Nations Unies</b>	<p><b>Recommendation 4</b></p> <p>Les chefs de secrétariat sont invités à demander aux organes chargés de l'évaluation et/ou du contrôle interne d'inclure dans leur programme de travail pour 2004:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Un inventaire exhaustif des connaissances linguistiques déjà existantes au sein du personnel ainsi qu'une évaluation des programmes de formation linguistique faisant ressortir l'adéquation de ces programmes avec les objectifs visés, et d'en rendre</li> </ul>	<p>Les directeurs de l'administration du FIDA, de la FAO et du PAM ont commencé à se réunir tous les trimestres afin d'étudier les services communs aux organismes ayant leur siège à Rome. La première réunion s'est tenue le 19 janvier 2004 à la FAO au sujet des services de sécurité. La réunion suivante est prévue le 26 avril au PAM. Un compte-rendu oral des conclusions de la réunion sera présenté au Conseil d'administration.</p>
		<p>En 2003, le PAM a procédé à une évaluation continue des prestataires extérieurs de services de formation et a utilisé certains de ses propres outils d'auto-évaluation informatisés. Suite à cet important changement, le personnel pourra évaluer ses compétences linguistiques en ligne et connaître instantanément les résultats. En outre, le PAM a augmenté le nombre de cours et diversifié le profil des enseignants ainsi que les méthodes d'enseignement.</p>



**ANNEXE III: MATRICE DE SITUATION RELATIVE AUX RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION INTÉRESSANT LE PAM, 2002**

Titre et objectif	Recommandations appelant un suivi de la part du PAM en 2003	État des lieux
	compte aux organes directeurs de la manière la plus appropriée;	
	<p><b>Recommendation 7</b></p> <p>Les États membres et les secrétariats sont conjointement responsables de l'amélioration de la situation (chapitre IV)</p> <p>Les organes délibérants pourraient:</p> <p>b) Pour les futurs cycles budgétaires, prier les chefs de secrétariat de proposer dans le projet de budget-programme, à l'issue de consultations avec les États membres, des objectifs prédéfinis pour l'amélioration du multilinguisme et un ordre de priorité pour l'obtention des résultats escomptés, compte dûment tenu de toutes les possibilités de partenariat et de financement extrabudgétaire;</p>	<p>Le PAM encourage la prise en charge financière de la formation linguistique dans certains cas particuliers, par exemple lorsque le personnel de certains bureaux de pays ou antennes du PAM doit être capable de travailler dans la langue locale.</p>
	<p><b>Recommendation 8</b></p> <p>Les chefs de secrétariat devraient encourager ou continuer à encourager les fonctionnaires, et en particulier les cadres, à promouvoir un changement d'attitude au sein de leur organisation en exploitant davantage leurs compétences linguistiques qui devraient se manifester par des indicateurs plus visibles sur le lieu de travail.</p>	<p>Les compétences sont renforcées à deux niveaux:</p> <p>a) Le PAM met actuellement au point des compétences de direction pour ses fonctionnaires;</p> <p>b) Grâce à un financement du Département britannique du développement international, le PAM met en place une structure de compétences de direction à Rome (en commun avec le FIDA et la FAO).</p>



## LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAP	Budget administratif et d'appui aux programmes
CCI	Corps commun d'inspection
ERP	<i>Enterprise Resource Planning</i>
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
GTIA	Groupe de travail interorganisations des achats
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INTERFAIS	Système international d'information sur l'aide alimentaire
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Sédoc	Système de diffusion électronique des documents
UNHCHR	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VNU	Volontaires des Nations Unies

